Comunus SICAV

Société d'investissement à capital variable autogérée (SICAV) de la catégorie "fonds immobiliers" Siège social : Chemin du Pierrier 1, 1815 Clarens

Registre du commerce du canton Vaud : CH-550-1108047-3



Avis important concernant l'Assemblée générale ordinaire du 30 mars 2020

Mesdames, Messieurs,

En raison de la situation extraordinaire liée au coronavirus, nous vous informons que l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, prévue le lundi 30 mars 2020 à 11h00 sera maintenue avec néanmoins des aménagements sur la base de l'art. 6a al.1 let. b de l'Ordonnance (COVID-19) du Conseil fédéral du 16 mars

En raison de la situation sanitaire actuelle et des restrictions en viqueur s'agissant des rassemblements de personnes, le Conseil d'administration a décidé que les actionnaires ne pourront pas assister physiquement à l'Assemblée générale susmentionnée.

Les actionnaires qui souhaiteraient exercer leurs droits doivent le faire en adressant leurs instruction au moyen du document «Bulletin - Réponse», qui vous sera remis et à retourner dûment complété, au représentant indépendant désigné par le Conseil d'administration, Me Vincent Jäggi, par courrier recommandé, d'ici au 26 mars 2020, à l'adresse suivante :

Kellerhals Carrard Lausanne/Sion SA Me Vincent Jäggi Dr en droit, avocat, LL.M. in Business Law - MBL (Genève - Lausanne 2007), associé Place Saint-François 1, Case postale 7191, CH-1002 Lausanne

Nous regrettons cette situation et comptons sur votre compréhension dans ces circonstances exceptionnelles.

Le Conseil d'administration

Clarens, le 20 mars 2020.